



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} juillet 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 1^{er} juillet 2016, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que, sous la présidence du Japon, le Conseil de sécurité compte organiser, le jeudi 28 juillet 2016, un débat public au niveau ministériel sur le thème de « La consolidation de la paix en Afrique », au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix ».

Le Japon a établi un document de réflexion pour faciliter l'examen de cette question (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent du Japon
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Koro **Bessho**



**Annexe à la lettre datée du 1^{er} juillet 2016 adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Débat public organisé par le Conseil de sécurité
« La consolidation de la paix en Afrique »
Juillet
Document de réflexion**

1^{er} juillet 2016

Considérations générales : Comment pérenniser la paix?

1. Comme Kofi Annan l'a indiqué dans son rapport en 2005, la consolidation de la paix vise à combler la « faille énorme » dans laquelle les pays risqueraient de s'abîmer au sortir d'un conflit¹. Dans les pays et sociétés sortant d'un conflit, de multiples défis doivent être relevés pour empêcher la reprise des hostilités et parvenir à une paix durable. C'est là une tâche complexe qui requiert l'intervention d'un grand nombre de parties prenantes. Pour autant, dans la pratique, les ressources consacrées à la consolidation de la paix sont relativement limitées. Il est donc important de tirer les enseignements de l'expérience, de préciser les priorités et de mettre en place des mécanismes d'appui efficaces. La création de la Commission de la consolidation de la paix, qui tient des débats publics sous l'égide du Conseil de sécurité et publie des déclarations présidentielles, s'inscrit dans les efforts que l'ONU a déployés à cette fin².

2. Le rapport que le Secrétaire général a établi en 2012 sur la consolidation de la paix au lendemain d'un conflit³ place le « renforcement des institutions » au cœur de la consolidation de la paix et en fait une priorité pour assurer la résilience de l'État et de la société. Lorsque les institutions sur lesquelles se fondent la paix et l'ordre national sont faibles ou fonctionnent mal, bon nombre de conflits sociaux latents ne peuvent être réglés et risquent d'éclater. Il est évident que les États ne peuvent jouer le rôle qui leur est dévolu en pérennisant la paix si les institutions de chaque secteur ne sont pas solides et n'ont pas gagné la confiance de la population.

3. En 2015, le Groupe de travail de la Commission de la consolidation de la paix sur les enseignements de l'expérience a étudié plus en détail le renforcement de l'autorité de l'État et des institutions politiques. Conformément aux résolutions 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale, toutes deux adoptées le 27 avril 2016, l'une des principales fonctions de la Commission est de promouvoir l'échange des bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, y compris de création d'institutions.

¹ A/59/2005.

² Voir S/PRST/2010/7, S/PRST/2011/2, S/PRST/2012/29.

³ A/67/499-S/2012/746.

L'objet du débat – pourquoi parler de l'Afrique?

1. De nombreux pays d'Afrique, qui ont accédé à la paix et à la stabilité ces dernières années, ont une croissance rapide. En revanche, certains pays de la région butent toujours sur de graves obstacles sur la voie de la consolidation de la paix : en proie à des conflits intertribaux ou religieux, ils connaissent des problèmes de développement socioéconomique – taux de chômage élevés, pauvreté, inégalité et absence de services sociaux de base. Le Conseil de sécurité est saisi chaque jour de nombreuses questions liées à la paix et à la sécurité en Afrique. Dans certains pays d'Afrique, la reprise ou la persistance des combats et la succession des catastrophes font des ravages, tandis que, dans d'autres, le développement économique est soutenu. Les situations et les problèmes sont très variés sur le continent.

2. Ce débat public vise à dégager les enseignements à retenir et à cerner les défis à relever en matière de consolidation de la paix en Afrique en mettant en commun les données d'expérience et les meilleures pratiques, et à examiner comment la communauté internationale pourrait appuyer le plus rationnellement et efficacement possible les actions que le continent engage pour consolider la paix.

3. C'est en soutenant le renforcement des institutions et en encourageant les pays concernés à mieux le prendre en main qu'on contribuera à asseoir la prévention des conflits sur des bases solides. Nous voulons espérer qu'en examinant les causes profondes de l'absence de résilience et de la vulnérabilité dans la perspective du renforcement des institutions, et en étudiant pourquoi la situation de certains pays est stable tandis que des conflits éclatent ou reprennent régulièrement dans d'autres, on pourra arrêter des mesures plus efficaces.

Le contexte – quels défis faut-il relever pour renforcer les institutions?

1. Les actions engagées pour relever les défis recensés ci-après devraient favoriser la consolidation de la paix en Afrique en contribuant à rétablir ou améliorer une gouvernance nationale fondée sur des relations de confiance entre l'État et ses citoyens. Les succès remportés sur ce plan par de nombreux pays en attestent.

2. Il faut aussi prendre en compte, d'une part, les corrélations existant entre ces défis et, d'autre part, le plan national général de construction de l'État par rapport au renforcement des institutions.

1. Démocratie

Défis à relever :

- Mettre en place des modes de scrutin, en constituant notamment des listes électorales, en rétablissant la confiance de la population et en remédiant aux lacunes opérationnelles des institutions;
- Garantir la liberté de la presse et la liberté d'expression, notamment de débat politique;
- Créer des institutions pour éliminer ou atténuer les risques de confrontation politique entre les dirigeants à l'issue des élections.

2. *Sécurité nationale et maintien de l'ordre*

Défis à relever :

- Renforcer les capacités de l'armée et de la police à maintenir la sécurité et l'ordre pour les populations et à combattre l'extrémisme violent;
- Remédier aux lacunes du contrôle civil et sanctionner la désobéissance dans l'armée et la police;
- Lutter contre l'impunité et la corruption;
- Mettre en place un appareil judiciaire crédible qui puisse juger équitablement les citoyens et n'autorise aucune intolérance à l'encontre de l'opposition.

3. *Gouvernance locale*

Défis à relever :

- Améliorer la coordination entre la gouvernance centrale et la gouvernance locale et renforcer l'intégrité nationale;
- Renforcer les administrations locales, notamment en fournissant des services aux zones rurales à partir des capitales et en assurant une répartition équitable des ressources;
- Mettre en place des mécanismes de sécurité aux frontières pour contrôler efficacement la circulation des personnes, biens et armes.

4. *Système de gestion de l'administration publique*

Défis à relever :

- Renforcer les capacités de la fonction publique pour assurer des services administratifs adéquats pour l'inscription de la résidence, le cadastre, etc.;
- Créer des institutions chargées de l'application des lois et de l'administration publique qui s'acquittent pleinement de leurs fonctions et responsabilités.

5. *Structure économique et financière*

Défis à relever :

- Mettre en place un système fiscal qui prélève des recettes nationales pour financer le développement et assurer l'autonomie de l'administration publique;
- Institutionnaliser les procédures d'établissement du budget (élaboration, consultation, décision et affectation des ressources), et donner confiance en l'équité de la répartition des budgets nationaux;
- Renforcer les mesures de coopération avec le secteur privé, le développement industriel et la création d'emplois.

6. *Services sociaux de base*

Défis à relever :

- Mettre en place des services sociaux de base – approvisionnement en eau et réseaux d’assainissement, collecte des ordures ménagères et transports publics dans les zones urbaines;
- Renforcer les systèmes sociaux d’éducation, de soins et de santé publique pour faire face aux épidémies comme celle d’Ebola.

7. *Mécanisme de concertation et de réconciliation*

Défis à relever :

- Mettre en place des moyens de promouvoir le dialogue intercommunautaire et la mise en commun des informations en cas de conflits ou de reprise de conflits intertribaux ou interconfessionnels.

Points à débattre

1. Quelles sont les questions prioritaires à débattre pour empêcher la reprise des conflits et promouvoir la paix en Afrique? Quels paramètres spécifiques à l’Afrique faut-il prendre en compte lors de l’examen de ces questions?
2. Citer des exemples de réussite ou d’échec d’actions visant à renforcer les institutions (ou des exemples analogues observés lors de la fourniture d’un appui à d’autres pays). Quelles sont les causes de ces réussites ou de ces échecs?
3. Comment pouvons-nous nous mobiliser et tirer parti efficacement des capacités des missions et entités existantes, notamment des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales, de la Commission de consolidation de la paix et des autres institutions et mécanismes des Nations Unies (comme les équipes de pays, etc.) en matière de renforcement des institutions?
4. Quels sont les rôles des organisations régionales telles que l’Union africaine et des organisations sous-régionales telles que les communautés économiques régionales africaines dans le renforcement des institutions?
5. Quels sont les rôles des femmes, des jeunes et de la société civile dans le renforcement des institutions en Afrique? Comment pouvons-nous fournir un appui global aux actions de renforcement des institutions en Afrique (utilisation des technologies scientifiques, mise en valeur des ressources humaines, etc.)?

Déroulement de la réunion

Ce débat public, qui se tiendra au niveau ministériel, le 28 juillet 2016, à 10 heures, dans la salle du Conseil de sécurité, sera ouvert à tous les États Membres.

Orateurs

1. Ban Ki-moon, Secrétaire général de l’Organisation des Nations Unies (*à confirmer*)
2. Amina Mohamed, Secrétaire de cabinet, Ministère des affaires étrangères de la République du Kenya (*à confirmer*)

3. Smail Chergui, Commissaire de l'Union africaine à la paix et à la sécurité
(à confirmer)

Résultat

Le Président s'entretiendra avec les membres du Conseil de sécurité afin qu'une déclaration présidentielle soit adoptée le même jour.
